



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Avis de construction

Requérant : Marc Lefèvre, Champs du Châble 8, 2536 Plagne

Auteur du projet : Romano Rondelli, architecte FH, CP 20, 2603 Péry

Propriétaire foncière : Stéphanie Ruprecht, Champs du Châble 8, 2536 Plagne

Projet : Agrandissement du logement du 1^{er} étage avec la création d'une chambre et d'une terrasse sis sur parcelle no. 108, Champs du Châble 8 à Plagne, zone H2.

Genre de construction : Façades : crépi blanc / Toit : plat en tôle couleur argent

Dérogation : Art. 31 al. 1 RAC

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Le conseil municipal

2536 Plagne, le 21 septembre 2020